

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **14 octobre 2015 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet de la MRC de Drummond
Pierre Levasseur	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

EST ABSENTE MADAME :

Suzanne Pinard Lebeau mairesse de Saint-Lucien

Également présents :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Chantal Verville, adjointe à la direction
M. Jean-Philippe Langlois, aménagiste

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et présences**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du conseil du 9 septembre 2015**
- 4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 1^{er} septembre 2015**
- 5. MRC de Drummond, jour après jour...**
- 6. Finances**
 - A) Comptes à payer - dépôt
 - B) Rapport biannuel sur les revenus et les dépenses 2015
 - C) Fondation de l'UQTR / Autorisation de paiement 2015
 - D) Ressourcerie Transition / Demande d'aide financière 2016
 - E) Fonds communautaire dédié à la sécurité publique / Adoption de projets
 - F) Financement SDED, le cas échéant

7. Administration

- A) Entente FDT
 - A.1) Priorités d'intervention 2015-2016
 - A.2) Politiques de soutien aux projets structurants et soutien aux entreprises
- B) Conditions de travail de la directrice générale
- C) Prévisions budgétaires 2016 / Suivi des travaux

8. Évaluation

- A) Rapport sur la tenue à jour des rôles
- B) Rapport du comité d'évaluation

9. Aménagement

- A) Rapport du comité d'aménagement (CAM)
- B) Rapport du comité consultatif agricole (CCA)
 - B.1) Analyse de la conformité des règlements / second projet de règlement 411.2015 – NDBC paroisse
 - B.2) Demande d'appui à une demande d'autorisation / CPTAQ – Hydro-Québec
- C) Approbation de modifications à des règlements de plan d'urbanisme
 - C.1) Drummondville
 - C.1.1) PPCMOI (4775, route 139)
Permettre la construction de mini-entrepôts dans la zone R-9305
 - C.2) Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse
 - C.2.1) Règlement no 413-2015
Permettre l'installation de pieux vissés comme fondation permanente d'un bâtiment résidentiel.
 - C.2.2) Règlement no 414-2015
Modifier certaines dispositions relatives à l'émission de permis et certificats.
 - C.3) Saint-Eugène
 - C.3.1) Règlement no 448
Agrandir la zone C3 à même une partie de la zone A3
 - C.4) Saint-Germain-de-Grantham
 - C.4.1) Règlement no 520-15
Modifier certaines dispositions relatives au règlement de zonage
 - C.5) Saint-Guillaume
 - C.5.1) Règlement no 192-2015
Permettre les métiers de la construction comme usage complémentaire à une résidence dans toutes les zones
 - C.6) Wickham
 - C.6.1) Règlement no 2015-09-799
Créer la zone A-59 à même une partie de la zone A-50

10. Gestion des cours d'eau

- A) Demande d'autorisation d'exécution de travaux d'entretien
 - A.1) Cours d'eau Ruisseau Labonté, branche # 2 (Gc-266) / Saint-Bonaventure
 - A.2) Cours d'eau Pépin, branche # A (Gc-268) / Saint-Guillaume
 - A.3) Cours d'eau Petite Rivière du Bassin, branche # 2 (Gc-270) Saint-Bonaventure
 - A.4) Autres, le cas échéant

11. Matières résiduelles

- A) PGMR
 - A.1) Adoption / Avis de motion
 - A.2) Rapport d'activités
 - A.3) Rapport d'activités / Ressourcerie Transition

12. Sécurité publique

- A) Rapport du comité de sécurité publique
- B) Rapport du comité de sécurité incendie
 - B.1) Calendrier d'audits

13. Développements économique, social et culturel

- A) Entente SDED-MRC, le cas échéant
- B) Rapport du comité de la ruralité
- C) Pacte rural / Adoption de projets 2015-2016

14. Rapports de comités autres et représentations

- A) Rapport du COGESAF
- B) Autres

15. Correspondance

- A) Demande d'appui
- B) Information générale

16. Divers**17. Période de questions****18. Levée de la séance****1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES**

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**MRC11143/10/15**

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par Jean-Guy Hébert
Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :
Déplacer le point 6F après 13A.

ADOPTÉ**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2015****MRC11144/10/15**

Il est proposé par Marie-Andrée Auger
Appuyé par Michel Bourgeois
Et résolu

Que le conseil adopte et signe tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2015.

ADOPTÉ**4. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES CAP DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015**

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 1^{er} septembre tel qu'adopté par ce dernier.

5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 14 octobre 2015, est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois d'octobre 2015. Il n'y a pas de question.

Octobre 2015

Factures incompressibles acquittées	652 660,40 \$
Factures approuvées	37 466,89 \$
Rémunérations	8 148,66 \$
Allocations de dépenses	4 074,33 \$
Remboursement des dépenses	1 287,66 \$

B) RAPPORT BISANNUEL SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière transmet aux membres du conseil le rapport bisannuel sur les recettes et les dépenses de la MRC en conformité à l'article 176.4 du Code municipal (L.R.Q. c. C-27.1) et au règlement MRC-754.

C) FONDATION DE L'UQTR

Autorisation de paiement 2015

mrc11145/10/15

ATTENDU la résolution mrc9608/11 du conseil de la MRC de Drummond du 1^{er} juin 2011;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond s'est engagée, par ladite résolution, à inscrire à ses prévisions budgétaires des années 2012 à 2016, les sommes suffisantes pour qu'au total soit versée à l'*Université du Québec à Trois-Rivières* la somme de 200 000 \$;

ATTENDU le règlement MRC-768 adopté par le conseil de la MRC, le 22 septembre 2015;

ATTENDU la demande de la Fondation UQTR, reçue le 22 septembre 2015 à verser la contribution de la MRC pour l'année 2015;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

D'autoriser le versement de la contribution de 40 000 \$ à la Fondation UQTR à même la partie X Subventions CM des prévisions budgétaires 2015

ADOPTÉ

D) RESSOURCERIE TRANSITION

Demande d'aide financière 2016

mrc11146/10/15

ATTENDU QUE le 21 septembre 2015, Ressourcerie Transition a déposé au comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond une demande d'aide financière de 70 000\$ pour l'année 2016, pour la soutenir dans son fonctionnement et son développement;

ATTENDU QUE les activités de l'organisme correspondent aux objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles et répondent aux préoccupations environnementales du comité responsable de sa mise en œuvre;

ATTENDU QUE depuis quelques années, l'organisme répond aux exigences de la MRC en déposant auprès de cette dernière des rapports faisant état de résultats positifs et que les membres du comité sont satisfaits du rendement de Ressourcerie Transition;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion des matières résiduelles ont pris connaissance de la demande d'aide financière 2016 et recommandent qu'elle soit accordée à Ressourcerie Transition, en inscrivant ce montant au plan d'action 2016 du PGMR;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

D'autoriser le comité de gestion des matières résiduelles à intégrer au plan d'action 2016 du PGMR une aide financière de 70 000\$ à Ressourcerie Transition, en respect de la demande déposée le 21 septembre 2015.

D'autoriser, si les prévisions budgétaires 2016 à être adoptées le 25 novembre prochain le prévoient, le versement de l'aide financière à Ressourcerie Transition en respect d'un calendrier correspondant à quatre versements de 17 500\$ commençant en février et s'échelonnant ensuite en avril, juillet et octobre.

Que les versements soient conditionnels à la transmission préalable, à la MRC, d'un rapport d'activités et financier satisfaisant pour l'obtention de chacun des versements.

ADOPTÉ

E) FONDS COMMUNAUTAIRE DÉDIÉ À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Adoption de projets

mrc11147/10/15

ATTENDU QUE le Fonds communautaire dédié à la sécurité publique, créé le 6 juillet 2011, vise à promouvoir et supporter les initiatives locales en matière de prévention, basées sur la responsabilisation et l'engagement des citoyens et des communautés, sur le territoire de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'un comité de travail du comité de sécurité publique, soit les membres du comité du Fonds communautaire dédié à la sécurité publique, ont procédé à l'analyse, le 1^{er} octobre, des quatre projets suivants déposés dans le cadre d'une demande de fonds :

- Commun Accord OJA pour de la formation en médiation, pour une demande de 1 500 \$
- Commun Accord OJA pour des ateliers de prévention pour des élèves de 6^e année, pour une demande de 660 \$
- Connecté sur le quartier pour un projet d'aide familiale pour familles défavorisées, pour une demande de 1 500 \$
- Cégep de Drummondville pour un kiosque de prévention de l'utilisation de textos au volant, pour une demande de 1 000 \$

ATTENDU QUE le montant actuel du Fonds s'élève à 19 243 \$ (incluant les engagements passés) et que le montant maximal du don ne peut excéder 1 500 \$ par projet, selon les critères actuels;

ATTENDU QUE trois des quatre projets font l'objet d'une recommandation par le comité;

Il est proposé par Pierre Levasseur

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'accorder une subvention, pour un montant total de 3 160 \$ en respect des montants indiqués ci-dessous et selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds :

- Commun Accord OJA pour de la formation en médiation : 1 500 \$
- Commun Accord OJA pour des ateliers de prévention pour 6^e année : 660 \$
- Cégep de Drummondville pour un kiosque de prévention de l'utilisation de textos au volant : 1 000 \$

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à chacun des promoteurs.

ADOPTÉ

F) FINANCEMENT SDED

Ce point sera traité après l'adoption de l'entente au point 13A.

7. ADMINISTRATION

A) ENTENTE FDT

A.1) Priorités d'intervention 2015-2016

mrc11148/10/15

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a signé une entente relative au Fonds de développement des territoires 2015-2016, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 14 juillet 2015 ;

ATTENDU QUE, selon le point 9 de l'entente du Fonds de développement des territoires, la MRC doit établir et adopter des priorités d'interventions pour l'année 2015-2016, en fonction des rôles et responsabilités citées dans l'entente;

ATTENDU QUE la MRC doit déposer ses priorités d'intervention au ministre et les rendre publiques sur son site web;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Drummond a entamé un processus de planification stratégique pour 2015-2017;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le document plan stratégique 2015-2017, le 25 juin 2015 et a choisi de s'en inspirer pour établir les priorités de la MRC pour les années à venir;

ATTENDU QUE les membres du CAP ont pris connaissance du document portant sur les priorités d'interventions et souhaitent en faire la recommandation aux membres du conseil ;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

De procéder à l'adoption des priorités d'interventions de la MRC de Drummond demandées dans le cadre de l'entente du Fonds de développement des territoires, d'en transmettre un exemplaire au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de les afficher sur le site web de la MRC.

ADOPTÉ

A.2) Politiques de soutien aux projets structurants et soutien aux entreprises mrc11149/10/15

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a signé une entente relative au Fonds de développement des territoires 2015-2016, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 14 juillet 2015;

ATTENDU QUE selon le point 10 de l'entente du Fonds de développement des territoires, la MRC doit adopter une politique de soutien aux entreprises ainsi qu'une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, en fonction des rôles et responsabilités citées dans l'entente;

ATTENDU QUE la MRC doit déposer ses deux politiques au ministre et les intégrer à son site web;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif et de planification ont pris connaissance des documents et souhaitent en faire la recommandation aux membres du conseil ;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

De procéder à l'adoption de la politique de soutien aux entreprises ainsi que de la politique de soutien aux projets structurants demandées dans le cadre de l'entente du Fonds de développement des territoires, et de les rendre disponibles sur le site web de la MRC de Drummond.

De transmettre un exemplaire des documents au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

B) CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE MRC11150/10/15

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a octroyé un mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, le 11 mars 2015, afin d'effectuer une mise à jour de la politique salariale des employés de la MRC ;

ATTENDU QUE les représentants de RCGT, suite à leur analyse et à des comparables avec des organismes semblables à la MRC, ont présenté des recommandations aux membres du comité administratif et de planification, le 6 octobre dernier, dont celle de ramener à 35 heures la semaine de travail de la directrice générale, actuellement à 32,5 heures ;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif et de planification souhaitent en faire la recommandation aux membres du conseil ;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

D'augmenter la semaine normale de travail à 35 heures / semaine de la directrice générale, et ce rétroactivement au 1^{er} juillet 2015.

ADOPTÉ

C) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

Suivi de travaux

La secrétaire-trésorière a présenté les prévisions budgétaires 2016 en atelier de travail précédant la séance du conseil ainsi que les grandes lignes des orientations pour l'année 2016, basées principalement sur les priorités d'intervention 2015-2016 adoptées précédemment. Elle a également répondu aux questions de membres. Quelques modifications mineures seront apportées au document préliminaire d'ici les prochaines semaines, en fonction de l'état d'avancement de certains dossiers. Les membres du CAP seront consultés pour leur approbation, lors de la prochaine séance.

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} octobre est déposé. Il n'y a pas de question.

B) RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION

Le rapport du comité d'évaluation du 22 septembre dernier est déposé et présenté par Mme Carole Côté.

9. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Prenant la parole, M. Alexandre Cusson dépose et présente les sujets abordés lors de la réunion du 15 septembre dernier du comité d'aménagement (CAM).

B) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Prenant la parole, M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe les membres du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 28 septembre dernier de son comité, à savoir:

Le projet suivant était conforme aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 2015-11-804 Wickham

Le projet suivant était non conforme aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 411-2015 Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse

B.1.) Analyse de la conformité du second projet de règlement 411.2015 – Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse **mrc11151/10/15**

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse a transmis, un second projet de règlement no 411.2015 qui vise à amender le règlement de zonage no 163 de façon à modifier la liste des usages permis dans la zone industrielle I2;

ATTENDU QUE ce projet de règlement vise à autoriser les usages commerciaux «services de réparation reliés à l'automobile et véhicule à moteur» et «vente de véhicules à moteur et d'accessoires de véhicules à moteur» en tant qu'usages complémentaires aux usages industriels existants dans la zone I2;

ATTENDU QUE la zone industrielle I2 correspond à un secteur de déstructuration découlant d'une utilisation industrielle datant d'avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC permet l'utilisation d'un secteur déstructuré en affectation agricole uniquement à des fins de consolidation en tenant compte des usages autorisés;

ATTENDU QUE le second projet de règlement no 411.2015 ne comprend aucune balise qui permettrait d'encadrer les deux usages commerciaux à titre complémentaire;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité consultatif agricole (CCA);

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

De ne pas appuyer le second projet de règlement no 411.2015 amendant le règlement de zonage no 163 de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse dans sa version actuelle pour la raison suivante :

- La zone I2 correspond à un secteur déstructuré où seule la consolidation à des fins industrielles est autorisée.

Le conseil invite cependant la municipalité à rédiger un nouveau projet de règlement qui comprendrait des dispositions pour baliser les usages commerciaux à titre complémentaire aux usages industriels déjà autorisés dans la zone industrielle I2.

ADOPTÉ

B.2) Demande d'appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ – Hydro-Québec

ATTENDU QU'Hydro-Québec requiert l'appui de la MRC de Drummond dans le cadre d'une demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le projet no 7120028 visant l'installation d'un câble de fibre optique souterrain sur une superficie d'environ 335 m² sur le lot 4 433 071 à St-Majorique-de-Grantham;

ATTENDU QUE le projet vise à relier le nouveau centre de données d'Hydro-Québec à Drummondville à son réseau de télécommunications existant qui passe par la ligne électrique de TransÉnergie 7034 et que la connexion sera effectuée au pylône no 334 ;

ATTENDU QUE la superficie visée se retrouve en affectation agricole au schéma d'aménagement de la MRC de Drummond et que les réseaux d'utilité publique font partie de la liste des usages compatibles avec ladite affectation;

ATTENDU QUE la réalisation du projet n'entraînerait aucun impact en lien avec l'application des distances séparatrices apparaissant au règlement de contrôle intérimaire MRC-134, tel qu'amendé;

ATTENDU QUE ce projet n'aurait aucun impact sur les activités agricoles puisque le câble sera enfoui sous un chemin de ferme utilisé par la machinerie agricole et que le chemin pourra être réutilisé à des fins agricoles lorsque la couche de sol arable sera remise en place une fois les travaux complétés;

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif agricole (CCA) le 28 septembre 2015 sur le même objet;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que la MRC de Drummond appuie la demande d'autorisation d'Hydro-Québec pour le projet no 7120028 visant l'installation d'un câble de fibre optique souterrain sur une superficie d'environ 335 m² sur le lot 4 433 071 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, à St-Majorique-de-Grantham, laquelle est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

C) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS DE PLAN D'URBANISME

C.1) Drummondville

C.1.1) PPCMOI (4775, route 139)

mrc11153/10/15

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation la résolution no 1318/10/15 adoptant son projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le 4775, route 139;

ATTENDU QUE ce PPCMOI a pour objet de permettre la construction de mini-entrepôts de mobiliers et d'appareils ménagers au 4775, route 139 dans la zone R-9305;

ATTENDU les explications de l'aménagiste quant à ce dossier;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, la résolution 1318/10/15 adoptant un PPCMOI pour le 4775, route 139 de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif à la résolution 1318/10/15 (4775, route 139) à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.2) Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse

C.2.1) Règlement no 413-2015

mrc11154/10/15

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse a transmis pour approbation son règlement no 413-2015 amendant son règlement de zonage no 165;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de permettre l'installation de pieux vissés comme fondation permanente d'un bâtiment résidentiel;

ATTENDU les explications de l'aménagiste quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 16 juin 2015, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 413-2015 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 413-2015 à la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse.

ADOPTÉ

C.2.2) Règlement no 414-2015

mrc11155/10/15

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse a transmis pour approbation son règlement no 414-2015 amendant son règlement administratif no 166;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier certaines dispositions relatives à l'émission de permis et certificats;

ATTENDU les explications de l'aménagiste quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé, le 16 juin 2015 unanimement d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Félicien Cardin

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 414-2015 modifiant le règlement administratif de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 414-2015 à la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse.

ADOPTÉ

C.3) Saint-Eugène

C.3.1) Règlement no 448

mrc11156/10/15

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Eugène a transmis pour approbation son règlement no 448 amendant son règlement de zonage no 364;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'agrandir la zone C3 à même une partie de la zone A3 afin d'inclure la partie du lot 1263 ayant fait l'objet d'une inclusion à la zone blanche;

ATTENDU les explications de l'aménagiste quant à ce dossier;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 448 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Eugène, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4448 à la municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉ

C.4) Saint-Germain-de-Grantham

C.4.1) Règlement no 520-15

mrc11157/10/15

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement no 520-15 amendant son règlement de zonage no 250-04;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier diverses dispositions relatives au règlement de zonage;

ATTENDU les explications de l'aménagiste quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 6 août 2015, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 520-15 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 520-15 à la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ

C.6) Wickham

C.6.1) Règlement no 2015-09-799

mrc11159/10/15

ATTENDU QUE la municipalité de Wickham a transmis pour approbation son règlement no 2015-09-799 amendant son règlement de zonage no 2006-09-621;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de créer la zone A-59 à même une partie de la zone A-50;

ATTENDU les explications de l'aménagiste quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 3 septembre 2015, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 2015-09-799 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Wickham, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 2015-09-799 à la municipalité de Wickham.

ADOPTÉ

10. GESTION DES COURS D'EAU**A) DEMANDE D'AUTORISATION D'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN****A.1) Cours d'eau Ruisseau Labonté, branche #2 (Gc-266) Saint-Bonaventure mrc11160/10/15**

ATTENDU la résolution # 14-11-12 de la municipalité de Saint-Bonaventure demandant l'entretien de la branche # 2 du cours d'eau Ruisseau Labonté;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 3 150 mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 17 juin 2015;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 17 880 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 14-11-12 de la municipalité de Saint-Bonaventure s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

Il est proposé par Robert Boucher
Appuyé par Marcel Bergeron
Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser les travaux d'entretien dans la branche # 2 du cours d'eau Ruisseau Labonté, sur une distance d'environ 3 150 mètres linéaires, au montant estimé de 17 880 \$.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 14-11-12 de la municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉ

A.2) Cours d'eau Pépin, branche # A (Gc-268) Saint-Guillaume mrc11161/10/15

ATTENDU la résolution # 215-06-2014 de la municipalité de Saint-Guillaume demandant l'entretien de la branche # A du cours d'eau Pépin;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 245 mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 8 mai 2015;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 2 857 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 215-06-2014 de la municipalité de Saint-Guillaume s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

Il est proposé par Daniel Lafond
Appuyé par Carole Côté
Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser les travaux d'entretien dans la branche # A du cours d'eau Pépin, sur une distance d'environ 245 mètres linéaires, au montant estimé de 2 857 \$.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 215-06-2014 de la municipalité de Saint-Guillaume.

ADOPTÉ

A.3) Cours d'eau Petite Rivière du Bassin, branche # 2 (Gc-270) Saint-Bonaventure mrc11162/10/15

ATTENDU la résolution # 14-06-07 de la municipalité de Saint-Bonaventure demandant l'entretien de la branche # 2 du cours d'eau Petite Rivière du Bassin;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 1 490 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 9 350 \$;

ATTENDU la résolution # 14-06-07 de la municipalité de Saint-Bonaventure s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Thérèse Francoeur
Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser les travaux d'entretien dans la branche # 2 du cours d'eau Petite Rivière du Bassin, sur une distance d'environ 1 490 mètres linéaires, au montant estimé de 9 350 \$.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 14-06-07 de la municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉ

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

A) PGMR

A.1) Avis de motion – Plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC de Drummond

AVIS DE MOTION et DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE sont par les présentes données par André Deslauriers et par Michel Bourgeois qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour approbation un règlement édictant le Plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC de Drummond. Copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

A.2) Rapport d'activités

Monsieur Michel Noël dépose et présente le rapport de la rencontre du CGMR qui a eu lieu le 30 septembre dernier. Quelques questions étant soulevées par les membres au sujet de matières recueillies par l'Écocentre, elles seront transmises à la responsable de la gestion des matières résiduelles.

A.3) Rapport d'activités

Ressourcerie Transition

Le rapport d'activités de la Ressourcerie Transition pour la période se terminant au 31 août est déposé aux membres pour information.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport du comité de sécurité publique du 1^{er} octobre dernier est déposé par Monsieur Pierre Levasseur. Il n'y a pas de question.

B) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport du comité de sécurité incendie du 30 septembre dernier est présenté par M. Alexandre Cusson. Puis,

B.1) Calendriers d'audits

mrc11163/10/15

ATTENDU l'adoption, le 14 février 2012, du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Drummond;

ATTENDU le désir des membres du comité de sécurité incendie de valider les informations fournies par les services de sécurité incendie et le besoin de se préparer en cas d'éventuelles poursuites, notamment en prévoyant les problématiques à survenir;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie recommande le calendrier des audits des services incendies tel que déposé ci-dessous et que ces audits soient effectués par le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Drummond;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

D'adopter le calendrier d'audits des services incendie ci-dessous et que ces audits soient effectués par le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Drummond en collaboration avec les municipalités locales, tel que recommandé par le comité de sécurité incendie.

Calendrier d'audits des services incendie

Mois	2016	2017
JANVIER		
FÉVRIER	Durham- Sud	St-Félix
	Lefebvre	St-Lucien
MARS	L'Avenir	St-Guillaume
AVRIL	NDBC (village)	St-Majorique
	NDBC (paroisse)	
MAI	St-Bonaventure	St-Pie-de-Guire
JUIN	St-Cyrille	Wickham

SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE

Ste-Brigitte
St-Edmond
St-Germain
St-Eugène

Drummondville

ADOPTÉ

Le document sera transmis aux municipalités et un suivi sera fait par le coordonnateur incendie.

13. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) ENTENTE SDED-MRC

MRC11164/10/15

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a signé une entente avec la SDED le 28 novembre 2012 et que cette dernière prenait fin le 31 décembre 2014 ;

ATTENDU QU'en vertu des articles 126.2 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), il est prévu qu'une MRC peut choisir de déléguer l'exercice de sa compétence de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire à un OBNL. Lorsqu'elle fait ce choix, le mode d'intervention retenu par la MRC est le même que celui qu'elle adoptait lorsqu'elle délégait l'exercice de sa compétence à un CLD avant la sanction du projet de loi 28 intitulé «Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 » ;

ATTENDU QU'afin de pouvoir reconduire l'entente de délégation, avec ou sans modification, la municipalité régionale de comté doit, avant le 1er décembre 2015, avoir transmis au ministre une demande d'autorisation en ce sens en vertu de l'article 126.4 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 284 du projet de loi 28 les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, sont ceux d'un centre local de développement en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un fonds local d'investissement conformément au décret no 501-98 (1998, G.O. 2, 2346), tel qu'il a depuis été modifié, ou en vertu d'un contrat de crédit variable à l'investissement conclu pour l'établissement d'un fonds local de solidarité avec Fonds locaux de solidarité FTQ, deviennent ceux de la municipalité régionale de comté dont il dessert le territoire;

ATTENDU QU'un projet d'entente élaboré par la MRC en collaboration avec la SDED a été transmis aux membres du CAP et que ceux-ci en font la recommandation aux membres du conseil;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Marie-Andrée Auger

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter l'Entente 2015-2016 entre la MRC de Drummond et la Société de Développement économique de Drummondville et d'en autoriser la signature par le préfet suppléant.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

6F) Financement SDED

mrc11165/10/15

ATTENDU la signature de l'Entente relative au fonds de développement des Territoires entre la MRC de Drummond et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, le 14 juillet 2015;

ATTENDU la réception, au bureau de la MRC, d'une partie de la contribution gouvernementale correspondant à 50 p. cent de l'enveloppe, soit 465 643 \$, tel que prévu à l'article 2a de l'Entente relative au fonds de développement des Territoires;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Drummond a procédé à l'adoption, le 14 octobre 2015, de l'Entente 2015-2016 entre la MRC de Drummond et la Société de Développement économique de Drummondville et a autorisé le préfet suppléant à la signature de ladite entente;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Drummond a procédé à l'adoption, le 14 octobre 2015, des priorités d'interventions 2015-2016 demandées dans le cadre de l'entente du Fonds de développement des territoires, en transmettra un exemplaire au Ministère des Affaires municipales et Occupations du territoire et les affichera sur le site web de la MRC;

ATTENDU qu'il y a lieu conséquemment de procéder au premier versement, correspondant à 50 p. cent de la somme due pour 2015-2016 à la Société de Développement économique de Drummondville, tel que le précise le document intitulé « Priorités d'interventions 2015-2016 »;

Il est proposé par Mario Van Doorn
Appuyé par Robert Boucher
Et résolu

De transmettre à la SDED la somme de 115 391 \$, ce qui constitue le premier versement pour la période 2015-2016.

ADOPTÉ

B) RAPPORT DU COMITÉ DE LA RURALITÉ

M. Benoit Bourque dépose et présente le rapport du comité de la ruralité de la rencontre du 28 septembre dernier. Il n'y a pas de question.

C) PACTE RURAL

Adoption de projets

mrc11166/10/15

ATTENDU QUE la MRC de Drummond est gestionnaire du Fonds de la ruralité et que ce dernier constitue une des priorités d'intervention 2015-2016;

ATTENDU QUE le comité de la ruralité s'est réuni le 17 mars 2015 afin d'étudier l'ensemble des demandes adressées dans le cadre de l'enveloppe reçue pour l'année 2015;

ATTENDU QUE des projets sont toujours en attente depuis, faute de sommes disponibles dans le Fonds de la ruralité à ce moment ;

ATTENDU QU'une partie de l'enveloppe 2015-2016 est disponible actuellement, soit 168 101 \$ sur une somme de 336 203 \$;

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par Claude Bahl
Et résolu

D'autoriser le versement du financement dans le cadre de l'enveloppe 2015-2016 relative aux dix projets en attente, pour un montant de 168 861 \$, sous réception de factures et contrôle interne par l'agente de développement en milieu rural.

Que la différence manquante, soit 760 \$, soit prise à même les sommes restantes à recevoir dans l'enveloppe 2015-2016 du Fonds de la ruralité à venir.

Projets autorisés Fonds de la ruralité MRC de Drummond 2015-2016

	Titre du projet	Municipalité(s)/organismes	Coût du projet	Montant demandé	Montant autorisé
1	Piste cyclable chemin Terra-jet	Municipalité St-Cyrille-de-Wendover	251 237 \$	25 000 \$	25 000 \$
2	Nouveau skate park	Maison des jeunes Ste-Brigitte-des-Saults	45 000 \$	21 500 \$	21 500 \$
3	Matériel scénique pour Centre communautaire	Municipalité St-Lucien	20 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
4	Journée champêtre	Maison des jeunes Wickham	15 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
5	Parc des loisirs- Aire de jeux	Municipalité de l'Avenir	50 590 \$	25 000 \$	25 000 \$
6	Parc de jeux hybrides	Municipalité St-Félix-de-Kingsey	83 964 \$	25 000 \$	25 000 \$
7	Accompagnement pour la réussite scolaire	Municipalité Wickham	15 800 \$	7 900 \$	7 900 \$
8	150e anniversaire St-Pie-de-Guire	Municipalité St-Pie-de-Guire	58 024 \$	20 000 \$	20 000 \$
9	Mise en place de ponts pour la piste de raquette	CDL St-Guillaume	9 544 \$	4 461 \$	4 461 \$
10	Local multifonctionnel	Municipalité Sainte-Brigitte-des-Saults	50 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
	TOTAL		649 006 \$	168 861 \$	168 861 \$
	Montant disponible			168 101 \$	

Différence		760 \$
-------------------	--	---------------

**Somme totale enveloppe
2015-2016**

336 203 \$

ADOPTÉ

14. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) RAPPORT DU CONGESAF

Le rapport COGESAF est déposé.

B) AUTRES

15. CORRESPONDANCE

A) DEMANDE D'APPUI

23-09-Conférence des MRC de Chaudière-Appalaches : Programme d'aménagement durable des forêts.

23-09-Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet : Projet du Programme interactions communautaires (PIC) d'Environnement Canada

18-09-Municipalité de Grand-Remous : Demande de soutien et d'appui auprès des ministères pour l'application de règlements municipaux.

Une lettre d'appui a été envoyée au comité de revitalisation de la Rivière Chibouet. Les membres du CAP n'ont pas jugé opportun d'appuyer les autres demandes, mais les déposent en conseil pour information.

B) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois de septembre et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

- Appui MRC de la Nouvelle-Beauce «*Loi sur les ingénieurs*»

- 30-09 MRC Avignon
- 23-09 MRC de Témiscamingue
- 17-09 MRC Robert-Cliche

- Appui MRC Marguerite d'Youville et de la Nouvelle-Beauce «FDT»

- 28-09 MRC de Roussillon
- 21-09 Réception de notre résolution à l'UMQ et FQM
- 21-09 MRC de Matawinie
- 21-09 MRC des Maskoutains
- 14-09 MRC de Portneuf
- 03-09 MRC Pierre-De Saurel

- Appui MRC des Pays-d'en-Haut «Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection»

- 16-09 MRC de Robert-Cliche

- Appui aux producteurs de lait du Centre-du-Québec

- 11-09 Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- Appui MRC d'Antoine-Labelle «Dénouciation de l'avis de la Société québécoise des infrastructures».

- 30-09 MRC Avignon

02-10 Cabinet du Premier ministre : Accusé-réception de l'appui au Producteur de lait.

28-09 ACDF : Fermeture de la pétition Route verte, résolution de la MRC d'Acton, communiqué de presse.

28-09 Municipalité de Wickham : Adoption d'une résolution afin d'adhérer au programme PAIR.

25-09 MAMOT : Avis du ministre concernant le PGMR conjoint des MRC d'Acton et des Maskoutains.

24-09 MAMOT : Accusé-réception du document adoptant les règlements MRC-750-1 et MRC-773.

22-09 Ass. Forestière du sud du Québec : Invitation au 70^e congrès et salon forestier 2015.

09-09 FQCC : Élection du conseil d'administration 2015-2016.

04-09 MRC du Val Saint-François «Adoption du document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité doit apporter suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé».

- Règlement no 2015-01
- Règlement no 2015-02

16. DIVERS

Monsieur Michel Bourgeois demande un suivi sur le Programme PAIR, auquel la secrétaire trésorière répond.

Monsieur Jean-Guy Hébert s'informe de la procédure sur la dispense de lecture d'un règlement.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gérard Fréchette, de la municipalité Saint-Majorique-de-Grantham demande un suivi sur trois dossiers, auquel le préfet répond.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC11167/10/15

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Pierre Levasseur

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 15.

Alexandre Cusson
Préfet

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière